

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_201 : AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS : PREMIER BILAN DU DISPOSITIF (JUIN 2020 - JUIN 2021) ET PROPOSITION D'EXTENSION DE L'AIDE POUR LES VÉLOS-CARGOS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PROFESSIONNELS

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 28 septembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Elisabeth CLAVERIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, Messieurs Frédéric CABROLIER, Alfred KROL, Michel TREBOSC

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

N° DEL2021_201 : AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS : PREMIER BILAN DU DISPOSITIF (JUIN 2020 - JUIN 2021) ET PROPOSITION D'EXTENSION DE L'AIDE POUR LES VÉLOS-CARGOS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PROFESSIONNELS

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Le 6 juillet 2020, au sortir du premier confinement lié à la crise sanitaire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a instauré une aide à l'achat de vélos pour les particuliers.

La mise en place de cette aide s'est inscrite dans la continuité de la démarche d'expérimentation de nouveaux services vélo menée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le cadre du plan de déplacements urbains (action n°8) et réaffirmée dans le projet de plan climat air énergie territorial (action n°27).

Ces services (bourse aux vélos, vélo-école, prêt de vélo, ..), complémentaires aux aménagements cyclables, ont pour objectifs d'encourager, de faciliter et d'accompagner le recours aux vélos par les habitants, les salariés, les étudiants dans leurs déplacements du quotidien.

Une étude de l'ADEME a confirmé l'intérêt de ce type d'aide comme levier efficace pour déclencher l'achat d'un vélo, en particulier les vélos à assistance électrique (VAE), de qualité supérieure et qui sera utilisé ponctuellement ou régulièrement à la place de la voiture.

L'aide à l'achat de vélo de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été fixée à 25% du prix d'achat du vélo neuf avec les plafonds suivants :

- 100 € pour les vélos classiques (sans assistance électrique) ;
- 250 € pour les VAE ;
- 500 € pour les vélos cargos.

Les conditions d'éligibilité à l'aide sont les suivantes :

- Le vélo doit être neuf et avoir été acheté moins de trois mois avant le dépôt de la demande ;
- Tous les types de vélo sont éligibles avec ou sans assistance électrique : vélos de ville, VTC, VTC, vélos de course, vélos cargo, vélos pliants, etc. ;
- Pour les vélos à assistance électrique : le demandeur doit fournir le certificat d'homologation du moteur ; les VAE avec batterie au plomb ne sont pas éligibles ;
- Achat du vélo auprès d'un vendeur ou revendeur exerçant son activité sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
- Réalisation d'un mini-stage « circuler en ville » dispensé par la vélo école de la communauté d'agglomération.

Le dispositif est limité à une seule aide par foyer et par an (à compter du versement de l'aide).

Premier bilan du dispositif (6 juin 2020 – 30 juin 2021)

Dès le démarrage, ce dispositif a rencontré un grand succès qui se prolonge jusqu'à présent. En moyenne, chaque mois, 60 nouvelles demandes sont enregistrées et 12 000 € d'aides sont versés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

		Bilan du 6 juin 2020 au 30 juin 2021
Nombre total de demandes		732
Nombre total de stages dispensés		544
Nombre total d'aides versées		490
Montant total d'aides versées		99 170,65 €
Montant moyen de l'aide versée		202,38 €
Type de vélo <i>(/au nombre total de demandes)</i>	Classique	24 %
	VAE	75 %
	Cargo	1 %
Lieux d'achat sur le territoire <i>(condition de l'aide)</i>	Vélocistes	48 %
	Grandes surfaces de sport	48 %
	Autres	4 %
Montant total des vélos achetés sur le territoire <i>(ayant fait l'objet d'une demande d'aide)</i>		1 210 416 €

Le dispositif est apprécié et est régulièrement présenté par les demandeurs comme un élément ayant déclenché un achat de vélo qui serait probablement intervenu plus tard – un vélo qui pour certains va être utilisé au quotidien parfois en substitution de la voiture.

Par ailleurs, la réalisation du mini-stage « circuler en ville » permet d'informer, de former et de sensibiliser de façon très concrète tous ces cyclistes. Le stage propose des cas pratiques sur plateau et en circulation. C'est la particularité du dispositif proposé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et sa force. Les retours sur le mini-stage sont très positifs y compris pour les cyclistes confirmés qui reconnaissent souvent avoir appris de nouvelles choses.

Ce dispositif permet enfin de soutenir l'achat de vélos au niveau local.

Proposition d'extension de l'aide à l'achat d'un vélo-cargo aux associations et aux professionnels

Triporteur, biporteur, avec une caisse à l'avant ou rallongés à l'arrière, pour asseoir deux enfants, les vélos-cargos sont de plus en plus visibles.

Pour ce type de vélos onéreux (4 000 à 5 000 €), la communauté d'agglomération de l'Albigeois a versé en un an cinq aides à des particuliers. A côté d'un usage domestique, l'utilisation du vélo-cargo se développe également à l'échelle nationale pour des usages professionnels et associatifs : artisans, livraisons sur le dernier kilomètre, etc.... Dans les zones les plus denses et pour certaines activités, le vélo-cargo présente de nombreux avantages : facilité de stationnement et de circulation, solution de transport économique et non polluante.

Pour accompagner cette dynamique, l'Etat a approuvé un plan national sur la cyclologistique en mai 2021 dont l'objectif est d'encourager le recours aux vélos-cargos pour réduire la pollution liée au transport de marchandises dans les zones urbaines. Deux mesures ont été mises en place par décret du 23 juillet 2021 qui concernent les personnes morales : bonus pour l'achat d'un vélo-cargo ou remorque électrique pour cycle (40% prix d'achat avec plafond à 1000€) et extension de la prime à la conversion aux vélos à assistance électrique (40% du prix d'achat avec plafond à 1500 €).

Afin d'encourager et d'accompagner des éventuels porteurs de projets à vocation économique, sociale ou environnementale, qui choisiraient le vélo-cargo comme support de leur activité, il est proposé d'étendre l'aide à l'achat d'un vélo-cargo (500€) aux associations et aux professionnels.

Les conditions proposées pour l'attribution de l'aide à l'achat d'un vélo-cargo pour les associations et les professionnels sont les suivantes :

- Associations et professionnels domiciliés sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- Le vélo-cargo doit être utilisé dans le cadre de l'activité de l'association ou du professionnel demandeur ;
- Vélo-cargo neuf acheté moins de trois mois avant le dépôt de la demande auprès d'un vendeur ou revendeur exerçant son activité sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- Ne pas revendre le vélo-cargo acheté grâce à l'aide obtenue avant trois ans, sous peine de devoir la restituer à la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- Réalisation d'un mini-stage « circuler en ville » dispensé par la vélo-école.

L'aide apportée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois sera limitée à deux aides par an et par entité (à compter du versement de l'aide).

Le règlement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo-cargo pour les associations et les professionnels est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains de l'Agglomération et sa fiche action n°8 « *apporter des services vélos aux habitants et aux étudiants* »,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2021,

VU le règlement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo-cargo pour les associations et les professionnels ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du premier bilan (juin 2020 à juin 2021) du dispositif d'aide à l'achat de vélos

APPROUVE le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo-cargo pour les associations et les professionnels et son règlement ci-annexé.

DIT QUE le dispositif est limité à deux aides par entité et par an (à compter du versement de l'aide).

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL